

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES
 COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DECRET N° 2017 / 10 962 / PM DU 01 NOV 2017
 portant nomination de responsables au Ministère de la Santé
 Publique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique,

DECRETE :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE	
VISA	
000177	26 OCT 2017
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Santé Publique :

I – INSPECTIONS GENERALES

INSPECTION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Inspecteur n°1 : Monsieur ZE Jean Jacques, Médecin pneumologue, (**matricule 547 430-J**), précédemment en service au Ministère de la Santé Publique, en remplacement de Monsieur NDAMBWE Gilbert, remis à son administration d'origine.

Inspecteur n°2 : Monsieur WASSEP TINDA, Médecin, (**matricule 559 900-U**), précédemment en service à la Délégation Régionale de la Santé Publique de l'Est, en remplacement de Monsieur EKOBO Jean Fernand, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Inspecteur n°3 : Monsieur DIPANDA Théodore Désiré, Médecin, (**matricule 559 679-I**), précédemment Chef de District de Santé de Nkongsamba, en remplacement de Monsieur BELINGA BANGA Roger, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Inspecteur n°4 : Madame TABI OMGBA, née ZAMBO BILOA Monique, Ingénieur Médico Sanitaire (**matricule 547 910-T**), précédemment Chargé d'Études n°3 au Ministère des Marchés Publics, en remplacement de Monsieur AFANE ZE Emmanuel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Inspecteur n°5 : Monsieur CHUO Cyprian AKWO, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général (**matricule 548 844-G**), précédemment en service à la Direction des Ressources Humaines, poste vacant.

INSPECTION GENERALE DES SERVICES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

Inspecteur n°1 : Monsieur **ONDOBO ANDZE Gervais**, Professeur de Médecine, (matricule **543 564-M**), précédemment Inspecteur n°2, en remplacement de Monsieur BOB OYONO Jean Marie, décédé.

Inspecteur n°2 : Madame **BEJANGA, née WAAH NANYANG Margaret**, Médecin, (matricule **544 558-M**), précédemment Inspecteur n°3, en remplacement de Monsieur ONDOBO ANDZE Gervais, muté.

Inspecteur n°3 : Monsieur **MIDOUNGUE Jean**, Chirurgien-Dentiste, (matricule **547 835-E**), précédemment Inspecteur n°4, en remplacement de Madame BEJANGA, née WAAH NANYANG Margaret, mutée.

Inspecteur n°4 : Monsieur **OWONO ETOUNDI Paul**, Médecin, (matricule **539 335-M**), précédemment Chef de Service Anesthésie Réanimation à l'Hôpital Central de Yaoundé, en remplacement de Monsieur MIDOUNGUE Jean, muté.

Inspecteur n°5 : Monsieur **TCHUEM TCHUENTE Louis Albert Marie**, Professeur d'Université, (matricule **554 690-F**), précédemment Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Schistosomiase et les Helminthiases, en remplacement de Monsieur AZI Paul WACHONG, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II – ADMINISTRATION CENTRALE

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Chef de Division : Monsieur **BOUKAR OUMATE KELLA**, Inspecteur des Affaires Sociales, (matricule **554 495-M**), précédemment Chef de la Cellule Juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, poste vacant.

DIVISION DE LA COOPERATION

Chef de Division : Monsieur **HAMADOU BA**, Médecin, (matricule **588 378-V**), précédemment Sous-Directeur de l'Organisation des Soins, en remplacement de Monsieur MAÏNA DJOULDE Emmanuel, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 01 NOV 2017

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Philemon YANG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA	
000177	26 OCT 2017
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES
COPIE CERTIFIÉE CONFORME